



## DIXIÈME AVIS AUX MEMBRES DU SYNDICAT-SCFP 5757

À tous les membres du Syndicat des techniciens et artisans du réseau français de Radio-Canada (ci-après le « Syndicat ») :

Le Liquidateur vous confirme que le tribunal a accueilli la Requête demandant l'approbation du Plan de distribution lors de son audition ayant eu lieu le 23 août 2018 à 14 h 15. Cette Ordonnance est disponible au <https://www.raymondchabot.com/dossiers-publics/syndicat-techniciens-artisans-reseau-francais-de-radio-canada/>.

Ainsi, le tribunal a notamment:

- Approuvé la formule de partage ayant servi à préparer le Plan de distribution;
- Autorisé le Liquidateur à procéder à la distribution;
- Consenté, sur recommandation du Liquidateur, à reconnaître l'éligibilité de certains membres se trouvant dans l'une des situations suivantes :
  - Invalidité;
  - Retrait préventif, congé de maternité ou parental;
  - Faisant l'objet d'un grief pour congédiement;
  - En affectation temporaire dans un poste non rattaché au Syndicat;
  - Ayant un statut d'employé temporaire, mais ayant contribué au cours des 12 mois précédant la dissolution.

Une confirmation du statut d'éligibilité sera transmise aux membres concernés au cours des prochains jours.

Le Liquidateur entend procéder rapidement à une distribution partielle, en transmettant, au préalable, un avis formel détaillant les montants à être versés à chacun. La distribution finale pourra être effectuée une fois les dernières étapes accomplies.

Fait à Montréal, le 24 août 2018.

RAYMOND CHABOT INC.  
Liquidateur

Emmanuel Phaneuf, M.Sc., CIRP, SAI